

Modification du périmètre de recrutement des collèges Jacques Brel et Du Pays Blanc à Guérande

La définition de la sectorisation des collèges publics est une compétence départementale.

L'article L.213-1 du Code de l'Éducation précise que « *le Conseil départemental arrête après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves* ».

La Direction académique, pour sa part, conserve la compétence d'affectation des élèves dans les collèges publics.

Éléments de contexte

Considérant le déséquilibre des effectifs entre les collèges publics de Guérande, le Département propose de modifier le périmètre de recrutement des collèges Jacques Brel et Du Pays Blanc à Guérande.

La consultation

Pour rappel, les personnes consultées sont :

- les Maires des communes concernées,
- les Conseillers départementaux,
- les autorités compétentes en matière de transport,
- le Directeur académique des services de l'Éducation nationale,
- les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN),
- les Principaux des collèges publics,
- les Directeurs des écoles publiques,
- les représentants de parents d'élèves siégeant aux conseils d'administration des collèges ainsi qu'aux conseils d'école.

Et les critères conduisant la modification de sectorisation sont :

- les prévisions d'évolution des effectifs des écoles et collèges de ce territoire,
- la capacité d'accueil des collèges publics,
- la mixité sociale,
- la liaison CM2/6^e,
- les trajets et durées de transport induits pour les élèves.

Proposition de périmètre de recrutement soumise pour avis au CDEN

La desserte des transports le permettant, la modification de sectorisation se fera de manière échelonnée afin de permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans leur établissement actuel. Ainsi, seuls les élèves entrant en 6^e seront rattachés au nouveau collège pour la rentrée 2023 et ceux entrant en 5^e, 4^e et 3^e resteront dans leur collège d'origine jusqu'à la fin de leur scolarité.

Modification du périmètre de recrutement des collèges Jacques Brel et Du Pays Blanc à Guérande

À compter de la rentrée 2023 :

- Les élèves entrant en 6^e domiciliés sur les communes de Piriac-sur-Mer et La Turballe seront rattachés au collège Du Pays Blanc.
Les élèves entrant en 5^e, 4^e et 3^e domiciliés sur les communes de Piriac-sur-Mer et La Turballe poursuivront leur scolarité au collège Jacques Brel.
- Les élèves entrant en 6^e domiciliés sur la commune de Saint-Molf seront rattachés au collège Jacques Brel.
Les élèves entrant en 5^e, 4^e et 3^e domiciliés sur la commune de Saint-Molf poursuivront leur scolarité au collège Du Pays Blanc.

À compter de la rentrée 2024 :

- Les élèves entrant en 6^e et 5^e domiciliés sur les communes de Piriac-sur-Mer et La Turballe seront rattachés au collège Du Pays Blanc.
Les élèves entrant en 4^e et 3^e domiciliés sur les communes de Piriac-sur-Mer et La Turballe poursuivront leur scolarité au collège Jacques Brel.
- Les élèves entrant en 6^e et 5^e domiciliés sur la commune de Saint-Molf seront rattachés au collège Jacques Brel.
Les élèves entrant en 4^e et 3^e domiciliés sur la commune de Saint-Molf poursuivront leur scolarité au collège Du Pays Blanc.

À compter de la rentrée 2025 :

- Les élèves entrant en 6^e, 5^e et 4^e domiciliés sur les communes de Piriac-sur-Mer et La Turballe seront rattachés au collège Du Pays Blanc.
Les élèves entrant en 3^e domiciliés sur les communes de Piriac-sur-Mer et La Turballe poursuivront leur scolarité au collège Jacques Brel.
- Les élèves entrant en 6^e, 5^e et 4^e domiciliés sur la commune de Saint-Molf seront rattachés au collège Jacques Brel.
Les élèves entrant en 3^e domiciliés sur la commune de Saint-Molf poursuivront leur scolarité au collège Du Pays Blanc.

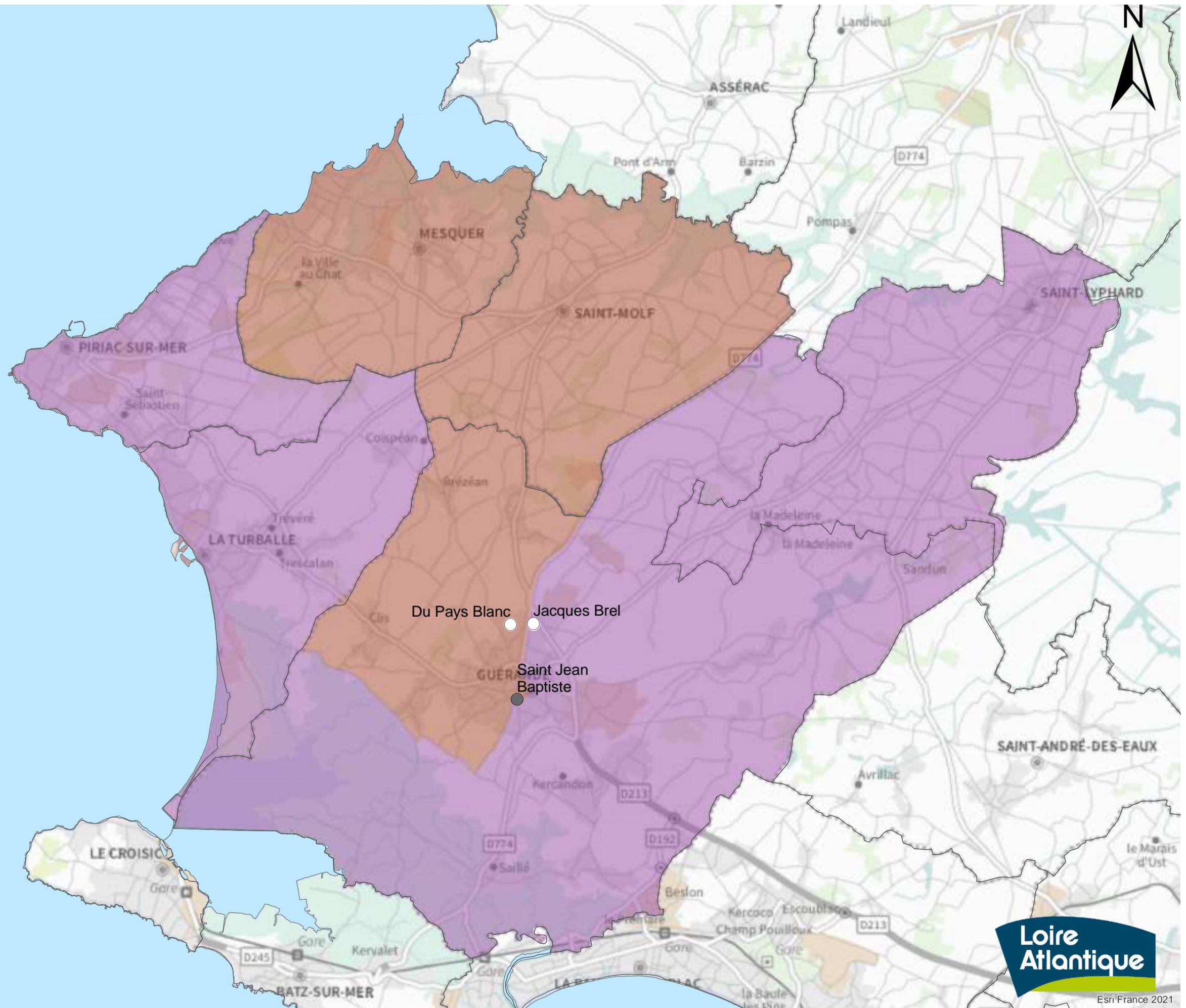
La sectorisation des collèges Jacques Brel et Du Pays Blanc à Guérande sera ainsi composée à terme :

- Le collège Jacques Brel accueillera les élèves domiciliés sur les communes de Saint-Lyphard, Saint-Molf ainsi qu'une partie de la commune de Guérande.
- Le collège Du Pays Blanc accueillera les élèves domiciliés sur les communes de Piriac-sur-Mer, La Turballe, Mesquer ainsi qu'une partie de la commune de Guérande.

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale procédera à l'affectation dans les collèges publics en conséquence à partir de la rentrée 2023.

Périmètre de recrutement des collèges Pays Blanc et Jacques Brel à Guérande

Rentrée 2022



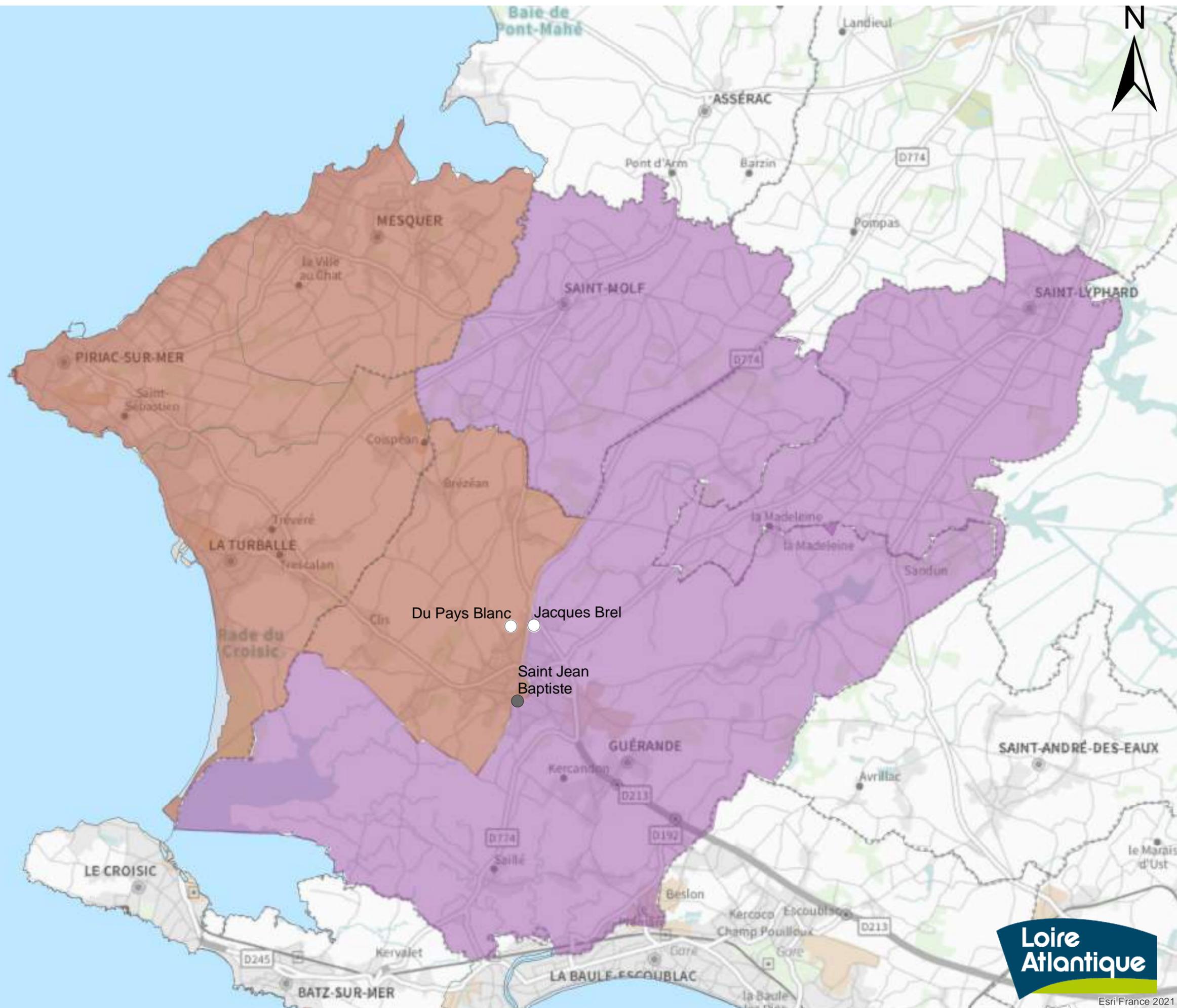
- Collèges publics
- Collèges privés
- ▬ Périmètre de recrutement
- ▬ Périmètre communes

Cartographie © juin 2022
Réalisation : Service Programmation et fonctionnement des collèges
Fonds de carte : BD Carto © IGN
Source des données : Département de Loire-Atlantique



Proposition de modification du périmètre de recrutement des collèges Pays Blanc et Jacques Brel à Guérande

Rentrée 2023



0 1 2 km

- Collèges publics
- Collèges privés
- Périmètre de recrutement
- Périmètre communes

Cartographie © juin 2022
Réalisation : Service Programmation et fonctionnement des collèges
Fonds de carte : BD Carto © IGN
Source des données : Département de Loire-Atlantique

Loire Atlantique

Esri France 2021